



Direction Régionale des Affaires Maritimes
A l'attention de Fabien ROUJEAN
3 rue Fondaudège
33074 BORDEAUX CEDEX

La Rochelle le 11 septembre 2019

Monsieur,

Nous faisons suite au projet de modification de la division 223 et tenons à vous alerter sur les points suivants inhérents à ces évolutions :

- Pose d'une isolation dans tout le navire pour satisfaire la classe A0 pour avoir une équivalence à l'acier. >>> Augmentation de poids.
- Obligation de classification coque et machine ce qui est d'une part techniquement impossible mais aussi refusé par le BV (CAC = Classification après construction).
- Augmentation de la drome de sauvetage qui va influencer sur la stabilité (Ajout d'une plateforme arrière soudée (1 tonne) + canot de secours (450 Kg), + bossoir (800 Kg), + radeaux excédentaires pour 125% + 1 radeau de secours... (selon capacité navire de 500 Kg env.)
- Compartimentage à modifier pour une stabilité à 2 compartiments envahis...
- Ajout d'une ou plusieurs cloisons ou / et un double fond ...
- Opération nécessitant une intervention importante sur la structure et ayant pour conséquence une augmentation du déplacement. (nécessitant aussi la reprise des réseaux assèchement notamment)
- Installation de sprinklers selon définition SOLAS avec réservoir de stockage d'eau sous pression (très lourd)
- Ajout d'autres systèmes d'extinction (Cannes à brouillard...)
- Donc augmentation significative du déplacement, Perte de capacité passagers, nécessité de refaire les dossiers de stabilité intact et après avarie... (sans garantie de trouver des solutions)
- Perte de vitesse d'exploitation et augmentation des consommations GO.
- Probable nécessité de changement des hélices.

Bien entendu nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Nous vous remercions par avance de l'intérêt que vous porterez à notre demande, et vous prions d'agréer, Monsieur, nos sincères salutations.

Le Président,
Philippe COURCAUD